

# RDC : le porte-parole de l'armée suspendu pour propos racistes à l'égard des Tutsi

Christophe Châtelot

Le Monde, 29 décembre 2025

**Les mots prononcés par le général Sylvain Ekenge, samedi 27 décembre, rappellent la rhétorique qui conduisit au génocide de 1994.**



Sylvain Ekenge, porte-parole des forces armées nationales congolaises, sur les ondes de la Radio-Télévision nationale congolaise, le 27 décembre 2025, sur une capture d'écran de son intervention. RTNC/YOUTUBE

Il aura fallu vingt-quatre heures aux autorités de la République démocratique du Congo (RDC) pour réagir et sanctionner le général Sylvain Ekenge. Le porte-parole des forces armées nationales (FARDC) a tenu, samedi 27 décembre, sur les ondes de la Radio-

Télévision nationale congolaise (RTNC), un discours xénophobe visant notamment les femmes tutsi. Ses mots rappellent directement ceux tenus au Rwanda, contre cette même communauté, avant le génocide de 1994.

Le militaire a été suspendu de ses fonctions, dimanche 28 décembre, par l'état-major général des FARDC, qui « *condamne [ces] propos stigmatisants contraires aux valeurs républicaines* ». « *Ils ne reflètent ni la position de la RDC, ni celle du président de la République, ni celle du gouvernement* », peut-on lire dans le communiqué.

Ces propos, qui n'en auraient pas été moins condamnables, ne sont pas à mettre au compte du dérapage verbal dans le feu d'un débat sur la RTNC. Au contraire, le général Sylvain Ekenge lit consciencieusement ses notes : « *Lorsque vous épousez une femme tutsi, il faut faire attention. Lorsque vous êtes responsable, comme grand chef coutumier, on vous donne une femme. Vous allez recevoir chez vous un membre de sa famille qu'on présentera comme un cousin ou un neveu, alors que c'est la personne qui viendra faire*

*des enfants avec votre épouse à la maison, et on vous dira que les enfants naissent tutsi parce que la race tutsi est supérieure. » Ce qui ne paraît pas déranger le journaliste de la RTNC, qui en tire cette conclusion : « *C'est la perfidie inculquée même chez les femmes tutsi.* »*

## « Discours de haine »

Le général congolais intervenait dans le cadre d'une émission de télévision destinée à remobiliser les rangs des FARDC. Celles-ci enchaînent les défaites militaires dans l'est du pays depuis l'offensive de l'Alliance Fleuve Congo-M23 (AFC-M23) en novembre 2021, épaulée par plusieurs milliers de soldats rwandais. L'AFC-M23 est le dernier né d'une lignée de mouvements rebelles créés en réaction à la discrimination de la communauté tutsi dans l'est de la RDC, frontalier du Rwanda.

Dans une note publiée le 15 septembre, l'organisation de défense des droits humains Human Rights Watch confirmait que « *les Banyamulenges sont depuis longtemps victimes de discrimination, d'exclusion et de violences ciblées en RDC* ». « *L'AFC-M23 a fait monter cette thématique sur les réseaux sociaux avant la prise d'Uvira [ville stratégique de l'est de la RDC] pour justifier son offensive [le 10 décembre]* », note un observateur occidental basé dans la région des Grands Lacs. Quitte à grossir le trait. Sans fournir les éléments permettant de confirmer ses assertions, l'AFC-M23 informait ainsi, le 13 décembre, que « *des avions de chasse*

*Soukhoï-25, des hélicoptères de combat ainsi que des drones militaires mènent des bombardements indiscriminés de [deux] villages banyamulenges densément peuplés* ».

En miroir aux probables exagérations des rebelles, la réaction du mouvement citoyen congolais Lutte pour le changement (Lucha) illustre toute l'ambivalence entourant cette question. Si la Lucha dénonce le « *discours de haine* [du porte-parole des FARDC] à l'encontre d'une partie des citoyens congolais », l'organisation souligne qu'elle le condamne « *surtout parce qu'il sert l'agresseur [rwandais] qui prétend à tort venir sauver les Tutsi en tuant d'autres Congolais* ». Le pouvoir à Kigali est tenu d'une main de fer depuis trente et un ans par Paul Kagame, qui, à la tête d'un mouvement armé composé essentiellement de Tutsi, mit fin au génocide de 1994.

## Rhétorique prégénocidaire

Les déclarations du militaire congolais ont immanquablement rappelé la rhétorique pré-génocidaire. Le ministre des affaires étrangères rwandais, Olivier Nduhungirehe, s'est ainsi inquiété de ce que le général congolais « *reprend à son compte, à la télévision nationale, le premier des “Dix Commandements des Hutu” (1990) du journal suprémaciste rwandais Kangura, de triste mémoire* ».

Le chef de la diplomatie rwandaise fait référence à un document, publié en décembre 1990 dans ce journal, diffusant alors la propagande des Hutu les plus extrémistes, qui, une fois au pouvoir, ont conduit au géno-

cide des Tutsi rwandais en 1994. Le premier de ces « *dix commandements* » énonçait : « *Tout Hutu devrait savoir que toute femme tutsi, peu importe qui elle est, travaille dans l'intérêt du groupe ethnique tutsi. En conséquence, nous devons considérer comme traître chaque Hutu qui se marie avec une femme tutsi, emploie une femme tutsi comme concubine, emploie une femme tutsi comme secrétaire, ou la prend sous sa protection.* » Le rédacteur en chef de *Kangura*, Hassan Ngeze, a été condamné en 2003 à trente-cinq années

de prison pour incitation directe et publique à commettre un génocide.

Pour Kigali, il ne s'agit pas d'un accident isolé. Olivier Nduhungirehe rappelle la réception « *en grande pompe* » à la présidence congolaise, le 22 décembre, de Jean-Claude Mubenga. Sur une de ses récentes vidéos, on voit cet influenceur congolais vivant aux Etats-Unis décrire les Tutsi comme « *des cafards, des virus (...) qu'il faut tuer avant qu'ils ne se répandent* ».